



20 ans de la nouvelle Cour européenne des droits de l'homme

Vingt ans après l'installation d'une Cour européenne des droits de l'homme permanente garantissant un droit de recours individuel à plus de 800 millions d'Européens, le Président de la Cour, Guido Raimondi, a salué aujourd'hui, à l'occasion d'un séminaire organisé par la Présidence finlandaise du Conseil de l'Europe, l'établissement de cette « nouvelle » Cour en 1998 comme un tournant dans le développement de la protection internationale des droits de l'homme.

À la suite de l'entrée en vigueur du Protocole n° 11, le 1^{er} novembre 1998, la Commission et la Cour européennes des droits de l'homme ont été remplacées par une Cour nouvelle, permanente, afin de renforcer l'efficacité de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

S'exprimant à Strasbourg, le Président a déclaré : « Cette Cour permanente, c'est aussi ce qui fait qu'à travers l'Europe, des centaines de millions de justiciables savent qu'à Strasbourg, il existe une instance qui veille, constamment, au respect de leurs droits. »

Le Président Raimondi a également noté que, à l'heure actuelle, c'est un peu plus de 58 000 requêtes qui sont pendantes devant la Cour, alors qu'en 2011 elles avaient atteint le chiffre astronomique de 160 000. Au cours de ses 20 ans d'existence, la nouvelle Cour a traité plus de 800 000 requêtes et rendu près de 21 000 arrêts.

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : www.echr.coe.int/RSS/fr ou de nous suivre sur Twitter [@ECHRpress](https://twitter.com/ECHRpress).

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel: + 33 3 90 21 55 30)

Patrick Lannin (tel: + 33 3 90 21 44 18)

Somi Nikol (tel: + 33 3 90 21 64 25)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les Etats membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.